

**Ville de Montréal**

Arrondissement de Lachine  
Culture, sports, loisirs et développement social

25, 18e avenue  
Lachine (Québec) H8S 3P6

Luc Robillard  
Animateur sport, loisir et développement social  
Développement social  
Téléphone : 514 634-3471, poste 360  
Télécopieur : 514 634-3476  
Luc.robillard@montreal.ca

Madame, Monsieur,

Veillez prendre connaissance des documents ci-joint concernant le Programme d'enlèvement de graffiti. L'Arrondissement de Lachine offre actuellement un programme d'enlèvement de graffiti *gratuit* aux résidants et aux commerçants du territoire.

Afin d'accélérer le processus, nous vous demandons de signer le formulaire de décharge en indiquant toutes les adresses de bâtisses dont vous êtes le propriétaire et de nous le retourner dans les plus brefs délais soit par télécopieur : 514 634-3476, ou par courrier 25, 18<sup>e</sup> avenue, Lachine (Québec) H8S 3P6. Nous comptons, bien sûr, sur votre précieuse collaboration. N'hésitez pas à communiquer avec Luc Robillard, coordonnateur du programme, pour tout renseignement complémentaire (514 634-3471, poste 360).

Merci de prendre ces quelques minutes de votre temps. Ce petit geste contribuera à faire en sorte que l'arrondissement de Lachine soit davantage propre. C'est en unissant nos efforts que nous obtiendrons des résultats positifs. *Les graffiti ça nuit à notre image, voyons-y ensemble!*

**N.B. Vous trouverez ci-joint une version modifiée du formulaire depuis 2006. Si vous avez déjà signé le formulaire de décharge pour les années 2003 à 2005, veuillez S.V.P. signer le formulaire ci-inclus et nous le retourner rapidement.**

## Ville de Montréal

Arrondissement de Lachine  
Culture, sports, loisirs et développement social

25, 18e avenue  
Lachine (Québec) H8S 3P6

Objet : Nettoyage de graffiti sur votre propriété

Madame, Monsieur,

L'Arrondissement de Lachine a développé, depuis septembre 2003, un programme de nettoyage de graffiti sur son territoire.

Dans le cadre de ce programme, l'Arrondissement offre d'effectuer *gratuitement* l'enlèvement des graffiti sur votre propriété. Les méthodes de travail ainsi que les produits utilisés par l'entrepreneur sont conçus pour ne pas occasionner de dommages aux surfaces traitées. Il demeure cependant possible qu'une telle intervention laisse quand même des traces ou des démarcations. Lorsque les surfaces sont déjà peintes, les parties touchées par des graffiti seront recouvertes d'une ou de plusieurs couches de peintures dont la teinte se rapproche le plus de la couleur initiale.

Dans la mesure où vous autorisez la Ville de Montréal, Arrondissement de Lachine, à accéder à votre propriété et à la condition que l'état des surfaces ou des murs de l'immeuble sur lesquels se trouvent des graffiti en permette le nettoyage ou le recouvrement, l'Arrondissement assumera les coûts reliés au nettoyage. Pour sa part, le propriétaire dégage la Ville de Montréal, Arrondissement de Lachine, ainsi que l'entrepreneur de toute responsabilité eu égard à des dommages résultant directement ou indirectement des travaux effectués et, en ce sens, renonce à toute poursuite ou réclamation contre la Ville et l'entrepreneur.

Vous trouverez ci-joint le formulaire d'autorisation d'accès à la propriété et d'exonération de responsabilité que nous vous demandons de bien vouloir compléter et nous retourner dans les plus brefs délais au 25, 18<sup>e</sup> avenue, Lachine (Québec) H8S 3P6 ou par télécopieur au 514 634-3476. Une réponse rapide de votre part nous permettra d'intervenir plus efficacement.

Pour obtenir plus de renseignements sur ce programme, nous vous invitons à communiquer avec Luc Robillard, coordonnateur du programme, au 514 634-3471, poste 360.

Nous vous remercions de votre collaboration et de l'attention que vous porterez à la présente.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

LYNN THIBAUT  
Chef de division  
Division du développement social

LT/sm

pj/      Formulaire d'autorisation  
            Dépliant « Les graffiti, ça nuit à notre image! »

NOTE :

**La présente ne constitue pas un engagement de la part de l'Arrondissement à procéder à l'enlèvement des graffiti.**

RETOUR :  
À l'attention de Luc Robillard  
Arrondissement de Lachine  
Culture, sports, loisirs et développement social  
25, 18e avenue Lachine (Québec) H8S 3P6  
Télécopieur: 514 634-3476

## PROGRAMME DE NETTOYAGE DE GRAFFITI FORMULAIRE DE DÉCHARGE

---

### Identification

Propriétaire ou son représentant :

Nom complet : \_\_\_\_\_

Adresse de correspondance : \_\_\_\_\_

N° de tél. ou Cell. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Adresses de la ou des propriété(s) :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

---

### Autorisation et décharge des responsabilités

Le propriétaire ou son représentant consent à donner accès à l'entrepreneur à la ou aux propriété(s) localisée(s) à ou aux (l') adresse(s) mentionnée(s) ci-dessus afin que les travaux d'enlèvement ou de recouvrement des graffiti visibles de la rue puissent être exécutés sur sa ou ses propriété(s).

Cette autorisation entre en vigueur à compter de sa signature et la date indiquée ci-dessous.

L'Arrondissement de Lachine accepte d'assumer les coûts reliés aux travaux et aux produits utilisés pour nettoyer ou recouvrir les graffiti. Il est à noter que les travaux peuvent laisser des traces, démarcations ou autres sur les surfaces traitées et en ce sens, l'entrepreneur n'a pas d'obligation de résultat.

En tant que propriétaire, je dégage la Ville de Montréal, l'Arrondissement de Lachine et l'entrepreneur de toute responsabilité eu égard à des dommages résultant directement ou indirectement des travaux effectués sur ma propriété et en ce sens, renonce à toute poursuite ou réclamation.

*Je reconnais également que la présente ne constitue pas un engagement de la part de l'Arrondissement à procéder à l'enlèvement des graffiti.*

Signé le \_\_\_\_\_ 2020

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire ou de son représentant